

# LE REFLET

REVUE D'INFORMATION REGROUPANT TOUS LES ORGANISMES DE SAINT-LIBOIRE



Bureau municipal  
fermé le 24 et le 30 juin

VOLUME 43 - NUMÉRO 05  
JUN 2025

Le prochain Reflet sera  
disponible le 16 juillet 2025



Saint-Liboire



Saint-Liboire

[WWW.ST-LIBOIRE.CA](http://WWW.ST-LIBOIRE.CA)

À la mairie

# Conseil municipal

La Municipalité tient à vous aviser qu'elle ne se tient pas responsable des erreurs pouvant s'être glissées dans des textes reçus en format pdf qui lui sont fournis par nos organismes, comités et/ou associations externes.



**Maire - Yves Winter**



**P.#1 Marie-Josée Deaudelin**



**P.#2 Jean-François Chagnon**



**P.#3 Claude Vadnais**



**P.#4 Yves Taillon**



**P.#5 Serge Desjardins**



**P.#6 Martine Bachand**



**SÉANCE DU CONSEIL  
PREMIER MARDI  
DE CHAQUE MOIS,  
19H, SAUF EXCEPTION**

# Coordonnées de la municipalité

## Hôtel de ville :

151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0  
Tél : 450-793-2811 - Courriel : [reception@st-liboire.ca](mailto:reception@st-liboire.ca)  
Site internet : [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca)

## Heures d'ouverture

Lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h  
Vendredi Fermé

Urgence travaux publics **450-278-2811**

# Bibliothèque municipale

Téléphone : 450-793-4751

Commis à la bibliothèque : Julie Girouard

## Heures d'ouverture

Lundi : 8h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00 - 18h30 à 20h30  
Mardi : 8h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00 - 19h00 à 20h30  
Mercredi : 10h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00 - 19h00 à 20h30  
**Fermée du 20 juillet au 2 août - Vacances annuelles**  
<http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/fr>

# Loisirs de St-Liboire inc

Téléphone : 450-793-4825

Site internet : [www.loisirsdestliboire.ca](http://www.loisirsdestliboire.ca)

Ligne info aréna Sogetel : 450-793-4688

## Heures d'ouverture

Lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00



Saint-Liboire

[WWW.ST-LIBOIRE.CA](http://WWW.ST-LIBOIRE.CA)

# Services municipaux

## Alain St-Vincent-Rioux

Directeur général et Greffier  
Trésorier

## Alexandre Lamarche

Inspecteur en bâtiment et en  
environnement

## Guyline Bilodeau

Agente à la comptabilité

## Stefany Bunel

Adjointe administrative

## Alexandra Duquette

Adjointe administrative

## Sylvain Laplante

Directeur général adjoint

## Karl Pelchat

Employé de voirie & traitement des  
eaux

## Jonathan Avard

Employé de voirie

## Mathieu Grégoire

Employé de voirie

## Jean-François Demers

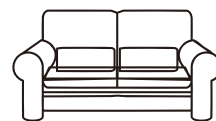
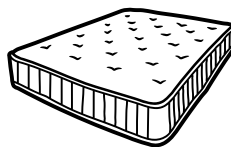
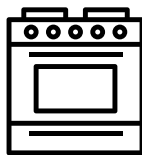
Directeur incendie

## Serge Desjardins

Service de premiers répondants

# Seconde collecte de gros rebuts - 26 juin 2025

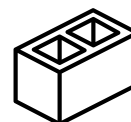
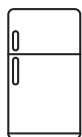
## Gros rebuts acceptés :



Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, vieux meubles, chauffe-eau électrique vide, bain, douche, évier, lavabo, toilette, micro-ondes, barbecue (sans la bonbonne), balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, gros jouets d'enfants, équipement sportif volumineux (bicyclette, filet de hockey, vélo exerciceur, etc.).

Il est recommandé de placer les matelas et sommiers dans un sac, convenablement fermé ou scellé, notamment avec du ruban adhésif.

## Rebuts refusés :



Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture...), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches, déchets, matières organiques ou recyclables, téléviseurs et appareils électroniques.



Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450 774-2350 ou via notre site internet [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec).

# La vie à Saint-Liboire

## JUIN 2025

Samedi le 21 juin - Saint-Liboire en fête

Mardi le 24 juin - Fête national du Québec - Bureau municipal fermé

Jeudi le 26 juin - Collecte des gros rebus

Lundi le 30 juin - Bureau municipal fermé pour la fête du Canada

## Recrutement personnel électoral

2 novembre 2025

Pour poser votre candidature  
ou obtenir plus d'information :  
[reception@st-liboire.ca](mailto:reception@st-liboire.ca)



# BIBLIO

## SAINT-LIBOIRE

21, Place Mauriac

450-793-4751



### **Nouvelles acquisitions**

#### **Romans adulte**

Une mémoire de lion / Morrissette, Guillaume  
Vous parler de mon fils / Besson, Philippe  
La très catastrophique visite du zoo / Dicker, Joël

#### **Documentaires adulte**

Ç'a pas d'air, mais c'est santé! : 75 repas décadents et protéinés / Latreille, Jérémie  
Boîte à lunch : 85 nouvelles recettes testées et approuvées / Magnan, Mélanie

#### **Bande dessinée**

Les royaumes de feu, la bande dessinée. 1, La prophétie / Deutsch, Barry  
Baby-sitters, petite soeur. 8, La soirée pyjama de Karen / Farina, Katy, auteur

#### **Albums**

L'histoire parfumée d'Henriette la belette / Chartrand, Lili.  
L'univers de Munsch : d'autres histoires de Robert Munsch / Munsch, Robert  
Les superpouvoirs des livres / Monette-Millette, Marja  
Fais un souhait / Saunders, Chris  
Maman aussi / Michaud, Maude  
Monsieur le Lapin Blanc / Lacombe, Benjamin  
La grande fête de Félicorne / Hale, Shannon  
Dix profs délicieux / Montgomery, Ross





Du 11 juin au 20 août

Découvrez l'histoire le long de la clôture, sur le terrain de jeux des Loisirs

**Club**  
**de lecture**  
**d'été**  
**TD**  
**2025**

**Rejoignez-nous**  
**sur le Sentier**  
**des contes du**  
**Club de lecture**  
**d'été TD**

Lisez une histoire en  
plein air en vous promenant  
au fil des pages!



*Partir de loin*, écrit par Caroline Dawson et illustré par Maurèn Poignonec, est utilisé avec la permission des Éditions de la Bagnole. [editionslabagnole.grouperlivre.com](http://editionslabagnole.grouperlivre.com)



**Club  
de lecture  
d'été  
TD  
2025**



***Du 23 juin au 20 août***

Tu recevras une trousse avec:

1 autocollant avec code d'accès web

1 feuille d'autocollants

Un carnet de lecture selon ton âge

***le tirage se tiendra le 26 août***

Tout le matériel est remis gratuitement lors de l'inscription

Pour information: 450-793-4751



# EMPLOYÉ RECHERCHÉ

LES LOISIRS DE SAINT-LIBOIRE SONT À LA RECHERCHE D'UN(E) EMPLOYÉ(E)  
DYNAMIQUE ET MOTIVÉ(E) POUR SE JOINDRE À SON ÉQUIPE DES LOISIRS!

**POSTE : EMPLOYÉ(E) À L'ARÉNA ET À L'ENTRETIEN DES  
PLATEAUX SPORTIFS**

## DESCRIPTION DES TÂCHES

- Effectuer l'entretien général de l'aréna et des différents plateaux sportifs;
- Assurer un bon service à la clientèle auprès des usagers;
- Travailler en collaboration avec l'équipe des loisirs pour assurer le bon déroulement des activités;
- Effectuer diverses tâches physiques liées au bon fonctionnement des installations

## CONDITIONS DE TRAVAIL

- Être âgé(e) de 18 ans ou plus;
- Détenir un permis de conduire valide;
- Avoir un bon esprit d'équipe et un sens du service à la clientèle développé;
- Être apte à effectuer un travail physique;
- Salaire : à discuter selon l'expérience.

## HORAIRE

- Du vendredi au dimanche ;
- Entre 35 et 40 heures par semaine ;
- Entrée en poste le 25 août 2025 de jour pour la formation.

**TEMPS PLEIN**

**FAITES PARVENIR VOTRE CV AVANT LE 20 JUIN 2025 À  
L'ADRESSE SUIVANTE :**

[loisirs.st-liboire@sogetel.net](mailto:loisirs.st-liboire@sogetel.net)

# EMPLOYÉ RECHERCHÉ

LES LOISIRS DE SAINT-LIBOIRE SONT À LA RECHERCHE D'UN(E) EMPLOYÉ(E)  
DYNAMIQUE ET MOTIVÉ(E) POUR SE JOINDRE À SON ÉQUIPE DES LOISIRS!

**POSTE : EMPLOYÉ(E) À L'ARÉNA ET À L'ENTRETIEN DES  
PLATEAUX SPORTIFS**

## DESCRIPTION DES TÂCHES

- Effectuer l'entretien général de l'aréna et des différents plateaux sportifs;
- Assurer un bon service à la clientèle auprès des usagers;
- Travailler en collaboration avec l'équipe des loisirs pour assurer le bon déroulement des activités;
- Effectuer diverses tâches physiques liées au bon fonctionnement des installations

## CONDITIONS DE TRAVAIL

- Être âgé(e) de 18 ans ou plus;
- Détenir un permis de conduire valide;
- Avoir un bon esprit d'équipe et un sens du service à la clientèle développé;
- Être apte à effectuer un travail physique;
- Salaire : à discuter selon l'expérience.

## HORAIRE

- Du lundi au vendredi, de 16h30 à 23h30 (peut varier);
- Entre 35 et 40 heures par semaine ;
- Entrée en poste le 25 août 2025 de jour pour la formation.

**TEMPS PLEIN**

**FAITES PARVENIR VOTRE CV AVANT LE 20 JUIN 2025 À  
L'ADRESSE SUIVANTE :**

[loisirs.st-liboire@sogetel.net](mailto:loisirs.st-liboire@sogetel.net)

# Tournoi de balle donnée de rues



## 8-9 août 2025



- **11 joueurs (10 sur le terrain, 11 joueurs qui frappent)**  
**\*\* Minimum 4 filles \*\***
- **INSCRIPTION: 400\$ PAR ÉQUIPE**
- **INFORMATION: MARIE-EVE BRIÈRE (450) 793-4825**  
**loisirs.st-liboire@sogetel.net**  
**ERIC BESSETTE (579) 371-6775**
- **FICHE D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENTS AU**  
**WWW.LOISIRSDESTLIBOIRE.CA**
- **SERVICE DE BAR ET RESTAURATION SUR PLACE**



**PORTION DES PROFITS ATTRIBUÉE AU CAMP DE JOUR**





# Saint-Liboire

Le comité des aînés invite  
toutes les personnes de 50 ans et plus



**Le 16 août, à 11h30**

Au Parc des Bénévoles



Bienvenue à cette activité gratuite!

**Dîner d'amitié**

(hot-dogs, crudités, salades, desserts)

**Épluchette de maïs**



**Jeux divers** : pétanque, poches,  
quilles sur gazon,...



# Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire

Et le comité de pastorale paroissial



## Bonne fête de la St-Jean

Le 24 juin nous célébrons la Saint-Jean, la fête du saint patron du Québec.

Cette journée de fête, autant religieuse que civile, unit petits et grands

depuis plus de 150 ans.

En cette journée de fête nationale, rappelons-nous nos origines et notre baptême.



**"Saint-Jean-Baptiste, toi qui as baptisé le Christ et reconnu en lui l'Agneau de Dieu, aide-moi à reconnaître Jésus dans ma vie quotidienne. Inspire-moi à vivre avec gratitude et louange, reconnaissant en toute chose la main de Dieu.**

## Inscription aux catéchèses pour l'automne :

Vous avez des enfants de 8 ans et plus qui sont baptisés et vous voulez leur faire connaître Jésus et leurs faire vivre les sacrements du Pardon, de

l'Eucharistie et de la Confirmation? C'est le temps de les inscrire pour les

parcours qui débuterons à l'automne 2025. Pour information/inscription : Lucile 450-793-4232.



Avis à toutes les personnes catholiques de la paroisse de St-Liboire : Pour servir la messe, donner la communion, faire les lectures, l'animation, faire partie de la chorale, faire partie du comité de pastoral paroissial, être catéchète? Nous avons besoin

de vous pour garder notre église vivante! Vous êtes intéressés, appeler Lucile 450-793-4232

## Horaire des messes (fin de semaine) pour cet été :

**Samedi 5 juillet : St Liboire 16h00**

Samedi 12 juillet : St Valérien 16h00

Samedi 19 juillet : St Éphrem 16h00

Samedi 26 juillet : Rien

**Samedi 2 août : St Liboire 16h00**

Samedi 9 août : St Valérien 16h00

Samedi 16 août : St Éphrem 16h00

Samedi 23 août : Rien

Dimanche 6 juillet : St Éphrem 10h00

**Dimanche 13 juillet : St Liboire 10h00**

Dimanche 20 juillet: St Valérien 10h00

Dimanche 27 juillet : St Éphrem 10h00

Dimanche 3 août: St Éphrem 10h00

**Dimanche 10 août: St Liboire 10h00**

Dimanche 17 août: St Valérien 10h00

Dimanche 23 août: St Éphrem 10h00

# Propriétaire d'une fosse septique?



RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains

## APPELEZ-NOUS!

La mise à jour des informations  
à votre dossier permet :

- D'être rejoint pour confirmer votre date de vidange
- D'éviter des frais de déplacements inutiles



[www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)  
450 774-2350



ACTIVITÉ GRATUITE  
PARENTS-ENFANTS

Animée par

# L'ÉQUIPE VERTE DE LA RÉGIE

*Activité de tri des matières*

Venez bouger avec nous!



**VENDREDI 27 JUIN 2025**

**10 h à 11 h**

À la bibliothèque d'Acton Vale  
Au 1093, rue Saint-André

**VENEZ DÉCOUVRIR  
LES NOUVEAUTÉS  
DU BAC DE  
RÉCUPÉRATION!**

**APPORTEZ LES  
MATIÈRES QUI  
SOULÈVENT DES  
QUESTIONS!**



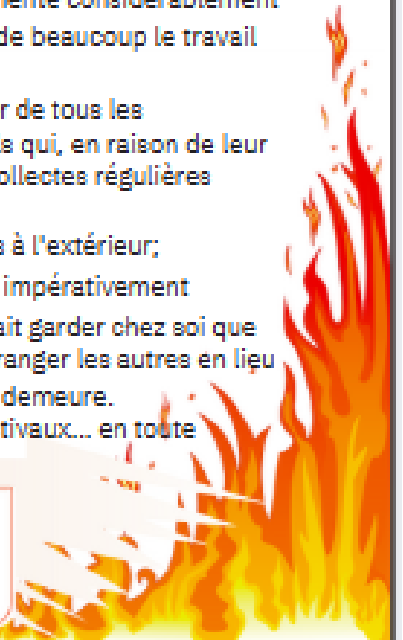
## Un grand ménage pour accroître sa sécurité !



Avec les beaux jours qui s'installent, le temps est venu de s'attaquer au ménage extérieur, voire au tri des objets encombrants qui stagnent dans notre cour. Cette chronique apporte donc quelques précisions à ce sujet :

- La présence d'accumulation excessive sur un terrain en augmente considérablement la charge combustible lors d'un incendie, compliquant ainsi de beaucoup le travail des pompiers advenant une intervention d'urgence;
- C'est pourquoi, l'été est la période idéale pour se débarrasser de tous les encombrants inutiles, notamment des déchets non industriels qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être acceptés dans les collectes régulières d'ordures ménagères ou de matières résiduelles;
- De plus, les bouteilles de propane devraient être entreposées à l'extérieur;
- En terminant, tout produit dangereux et/ou inflammable doit impérativement être maintenu loin des sources de chaleur. En fait, il ne faudrait garder chez soi que des produits combustibles utilisés sur une base régulière, et ranger les autres en lieu sûr afin de ne pas augmenter le potentiel calorifique de votre demeure. Sur ce, profitez bien de la belle température et des plaisirs estivaux... en toute sécurité!

Service de prévention incendie • MRC des Maskoutains  
Préventionniste - 450 774-3141, poste 3127  
[prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca](mailto:prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca)



## La protection des travailleurs de chantier, j'embarque.

Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité des travailleurs routiers



► Trousse de communication

Votre  
gouvernement

Québec

# 2025-2026

## Découvrez les membres de votre CA

À la suite de notre assemblée générale annuelle, vous avez pu faire entendre votre voix!



**Anne-Marie St-Germain**  
**Présidente**  
St-Hyacinthe,  
St-Barnabé-Sud,  
St-Charles-sur-Richelieu,  
St-Simon et St-Hugues



**Vincent Palardy**  
**Premier vice-président**  
St-Hyacinthe,  
St-Barnabé-Sud,  
St-Charles-sur-Richelieu,  
St-Simon et St-Hugues



**Sylvie Gosselin**  
**Deuxième vice-présidente**  
St-Hyacinthe,  
St-Barnabé-Sud,  
St-Charles-sur-Richelieu,  
St-Simon et St-Hugues



**Jausée Carrier**  
**Secrétaire**  
St-Hyacinthe,  
St-Barnabé-Sud,  
St-Charles-sur-Richelieu,  
St-Simon et St-Hugues



**Serge Audette**  
**Administrateur**  
St-Hyacinthe,  
St-Barnabé-Sud,  
St-Charles-sur-Richelieu,  
St-Simon et St-Hugues



**Audrey Blouin**  
**Administratrice**  
St-Hyacinthe,  
St-Barnabé-Sud,  
St-Charles-sur-Richelieu,  
St-Simon et St-Hugues



**Ty Diep**  
**Administrateur**  
St-Hyacinthe,  
St-Barnabé-Sud,  
St-Charles-sur-Richelieu,  
St-Simon et St-Hugues



**Patrick Holenn**  
**Administrateur**  
St-Hyacinthe,  
St-Barnabé-Sud,  
St-Charles-sur-Richelieu,  
St-Simon et St-Hugues



**Jessy Bissonnette**  
**Administratrice**  
St-Dominique et St-Liboire



**Frédéric Demers**  
**Administrateur**  
St-Dominique et St-Liboire



**Odette L. Perron**  
**Administratrice**  
La Présentation, St-  
Bernard-de-Michaudville,  
St-Denis-sur-Richelieu, St-  
Jude, Ste-Madeleine, Ste-  
Marie-Madeleine



**Martin Nichols**  
**Administrateur**  
La Présentation,  
St-Bernard-de-Michaudville,  
St-Denis-sur-Richelieu,  
St-Jude, Ste-Madeleine,  
Ste-Marie-Madeleine



**Jacinthe Martin**  
**Administratrice**  
St-Pie et St-Damase



**Pierre-Frédéric Mathieu**  
**Administrateur**  
St-Pie et St-Damase

Félicitations et bienvenue aux membres du conseil d'administration qui s'investissent et mettent à profit leurs compétences pour vous représenter et faire entendre vos besoins.



**Desjardins**  
Caisse de la Région  
de Saint-Hyacinthe

Feux à l'extérieur



**C'EST  
VENDU !**

POUR VOS PROJETS  
1-450-502-2859

 **ProprioDirect**  
AGENCE IMMOBILIÈRE

**Carole-Anne  
Lavoie**  
450-502-2858

Caroimlavoi@hotmail.com  
PROPRIODIRECT.COM | 1 844 776-7746



Caroimlavoi@hotmail.com

**Obtenez une  
soumission en  
moins de 24 heures**

**Faites confiance à mon  
expertise**

*Prenez rendez-vous dès  
maintenant. 10 minutes  
peuvent tout changer.*

Vous désirez quelqu'un qui :

- Maîtrise les tendances locales ?
- Utilise des stratégies de mise en marché efficaces.
- Fait un suivi rigoureux qui va au-delà des attentes.
- Sait négocier avec brio.

 **ProprioDirect**  
AGENCE IMMOBILIÈRE

**Carole-Anne  
Lavoie**

**450-502-2859**

PROPRIODIRECT.COM  
1 844 776-7746

**C'est notre équipe  
qu'ils ont choisie !**

COURTIÈRE IMMOBILIÈRE RÉSIDENTIEL

[www.caroleannelavoie.com](http://www.caroleannelavoie.com)

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 3 juin 2025 à 19 h à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Claude Vadnais et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présent Monsieur Sylvain Laplante, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint.

Est absent monsieur le conseiller Yves Taillon.

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025**

Il est proposé résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025 soit adopté tel que soumis.

### **Adoption des comptes payés**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de mai 2025 totalisant la somme de 55 566.01\$, en plus des salaires versés au montant de 57 064.77 \$ et d'en ratifier le paiement.

### **Adoption des comptes à payer**

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 163 810.80 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

### **Nomination de la présidente d'élection**

Considérant que le greffier ou greffier-trésorier de toute municipalité régie par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) est d'office le président d'élection pour toute élection qui se tient en vertu de cette loi;

Considérant qu'un tel greffier ou greffier-trésorier ne peut refuser d'agir comme président d'élection qu'avec l'autorisation de la Commission municipale du Québec;

Considérant que la LERM prévoit qu'en cas de refus ou d'empêchement d'agir du greffier ou du greffier-trésorier, son adjoint est d'office président d'élection;

Considérant que monsieur Sylvain Laplante, directeur général adjoint et greffier trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Liboire, demande l'autorisation de ne pas agir comme président d'élection, fonction qu'il occupe d'office en l'absence du directeur général et greffier-trésorier en titre, et ce, lors de l'élection générale du 2 novembre 2025, pour les raisons mentionnées dans sa demande;

Considérant qu'il n'y a pas d'autre greffier adjoint et qu'aucun secrétaire d'élection n'est en fonction;

Considérant que madame Joanne Girardin accepte d'agir comme présidente pour les élections générales;

En conséquence, Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents : D'autoriser Monsieur Sylvain Laplante, directeur général adjoint et greffier trésorier adjoint, à ne pas agir comme président d'élection lors de l'élection générale du 2 novembre 2025 dans la Municipalité de Saint-Liboire; De nommer Madame Joanne Girardin, pour agir à titre de présidente d'élection.

### **Nomination de secrétaire d'élection**

Considérant que conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le président d'élection peut nommer un secrétaire d'élection pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions;

Considérant que cette nomination est nécessaire afin d'assurer le bon déroulement du processus électoral municipal prévu le 2 novembre 2025;

En conséquence, Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer Madame Stéfany Bunel au poste de secrétaire d'élection, pour la durée du processus électoral de l'élection municipale 2025 conformément aux dispositions applicables de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

## **Autorisation de signature pour l'achat de l'église**

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire souhaite procéder à l'acquisition de l'immeuble situé au 111, rue Saint-Patrice, connu et désigné comme étant le lot 2 767 933;

Considérant que le conseil municipal juge cette acquisition d'intérêt public et conforme aux objectifs de développement ou de préservation du patrimoine local;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la signature de l'acte de vente et de tout autre document nécessaire à cette transaction, en temps et lieu;

En conséquence, Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents : que le conseil municipal autorise le maire, Yves Winter, le maire suppléant, Claude Vadnais le directeur général, Alain St-Vincent-Rioux et le directeur général adjoint, Sylvain Laplante, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte d'achat de l'église située au 111, rue Saint-Patrice, ainsi que tout document requis pour donner effet à cette transaction.

## **Demande de consentement Expo-Champs**

Considérant que l'événement Expo-Champs, organisé annuellement sur le territoire de la Municipalité, constitue un rendez-vous agricole majeur pour la région, rassemblant de nombreux visiteurs, exposants et professionnels du secteur;

Considérant que les organisateurs ont formulé une demande officielle afin d'obtenir une confirmation écrite du consentement de la municipalité à la tenue de l'édition 2025, prévue les 26, 27 et 28 août 2025;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la tenue de l'événement Expo-Champs, qui se déroulera les 26, 27 et 28 août 2025, sur le territoire municipal;

## **Autorisation signataire auprès de la RACJ – Permis de boisson**

Considérant que la municipalité doit désigner un signataire auprès de la Régie des alcools, des courses et jeux pour l'activité Saint-Liboire en Fête, du 21 juin 2025;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Sylvain Laplante, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la municipalité de Saint-Liboire à agir pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire afin de procéder à l'obtention d'un permis de réunion pour vendre des boissons alcooliques lors d'un événement public tenu à l'extérieur dans une rue ou un site fermé.

## **Octroi de contrat pour le déneigement 2025-2026**

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux de déneigements des rues pour la saison d'hiver 2025-2026;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes en date du 2 juin 2025, conformément aux règles établies;

Considérant que l'offre déposée par Cerpajo s'est avérée conforme et la plus avantageuse, pour un montant total de 54 539.51\$, taxes incluses;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de déneigement de la saison d'hiver 2025-2026 à Cerpajo, pour un montant total de 54 539.51\$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offre.

## **Offre de service pour travaux de pavage rue Marcotte**

Considérant qu'un budget a préalablement été alloué aux travaux de pavage;

Considérant que les soumissions reçues;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de travaux de rapiéçage à Chapdelaine Asphalte au montant de 22 551.94\$ plus les taxes applicables.

## **Achat de logiciel pour l'usine d'eau potable**

Considérant que l'ancien contrat est venu à échéance et que la municipalité souhaite renouveler pour une durée de 3 ans;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la soumission 537059 de GE Vernova, au montant de 26 658.61\$ plus les taxes applicables.

## **Bacs roulants verts ou bleus pour les matières recyclables – transfert d’actifs à la Régie intermunicipale d’Acton et des Maskoutains**

Considérant qu’à la suite de l’entrée en vigueur du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r.46.01) le 7 juillet 2022, Éco Entreprise Québec (ÉEQ) est l’organisme de gestion désigné dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective au Québec;

Considérant que, depuis le 1er janvier 2025, Éco Entreprises Québec prend à sa charge les coûts pour l’achat et les services de réparation, de remplacement et de distribution des bacs roulants pour les clientèles prévues par le Règlement mentionné plus haut;

Considérant que, dans son courriel du 17 décembre 2024 à l’intention des organismes municipaux signataire de l’Entente de partenariat, en l’occurrence la Régie intermunicipale d’Acton et des Maskoutains pour notre territoire, Éco Entreprises Québec a confirmé son intention de procéder au rachat de l’inventaire de bacs en main en date du 1er janvier 2025;

Considérant que la Régie a demandé à chaque municipalité membre, en date du 2 décembre 2024, qu’elle dresse l’inventaire des bacs roulants non distribués dont elle disposait à cette date et lui transmette l’information afin de pouvoir constituer un inventaire global des bacs en main au 31 décembre 2024;

Considérant qu’afin de procéder à ce rachat, Éco Entreprises Québec exige que l’organisme municipal qui présente la demande, en l’occurrence la Régie, procède à un transfert d’actifs afin de devenir propriétaire de la flotte de bac de récupération du territoire concerné;

Considérant qu’en contrepartie de ce transfert d’actifs, Éco Entreprise Québec rembourse, au coût d’achat, les bacs roulants dont elle devient propriétaire;

Considérant que la Régie, par sa résolution numéro 25-049 demande aux municipalités membres concernées de transférer à la Régie intermunicipale d’Acton et des Maskoutains, par résolution, la propriété des bacs roulants destinés à la collecte des matières recyclables détenus en inventaire au 31 décembre 2024, afin que celle-ci puisse procéder à la demande de remboursement de l’inventaire auprès d’Éco Entreprises Québec, bien que chaque municipalité conservera la possession physique de sa flotte de bacs;

Considérant qu’en contrepartie, la Régie remboursera aux municipalités concernées, sur réception du paiement par Éco Entreprises Québec, les sommes relatives au rachat de l’inventaire de bacs roulants pour la collecte des matières recyclables, en fonction des sommes remboursées par Éco Entreprises Québec;

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité des conseillers présents de transférer à la Régie intermunicipale d’Acton et des Maskoutains la propriété des bacs roulants verts ou bleus en inventaire au 31 décembre 2024. De confirmer à la Régie intermunicipale d’Acton et des Maskoutains que les actifs transférés, soit les bacs roulants verts ou bleus pour les matières recyclables, ne font l’objet d’aucune hypothèque, privilège, gage, saisie ou autre charge ou droit réel opposable à la Régie par un tiers et qu’ils ne sont soumis à aucun litige, revendication ou procédure judiciaire pouvant affecter leur propriété.

## **Autorisation de dépense pour aménagement estival**

Considérant que la Municipalité souhaite procéder à l’aménagement et à l’embellissement de son territoire pour la saison estivale;

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser l’achat de fleurs et de plants de légumes pour un montant maximal de 300.00\$, taxes incluses

## **Offre de service pour modification réglementaire**

Considérant que la Municipalité a reçu une offre de service de la part de APUR pour l’accompagnement dans le processus de modification réglementaire, incluant la rédaction, les consultations nécessaires et le suivi, ainsi que de prévoir des dispositions relatives aux unités d’habitation accessoires;

Considérant que cette offre est jugée conforme aux besoins de la Municipalité et respecte les règles d’attribution de contrat;

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité des membres présents de recommander au conseil : D’accepter l’offre de service déposée par APUR, datée du 12 mai 2025, pour la préparation et le suivi d’une modification au règlement de zonage, pour un montant total de 6 750.00 \$, plus les taxes applicables.

## **Second projet de résolution PPCMOI : rue Deslauriers, Lot : 6 610 529**

Considérant que la demande a été déposée le 21 novembre 2024 par la propriétaire du lot 6 610 529 situé sur la rue Deslauriers;

Considérant que le projet concerne la construction d'un multiplex de 5 logements et est donc un bâtiment principal d'usage résidentiel;

Considérant que le projet est conforme au plan d'urbanisme en vigueur;

Considérant que le lot visé par la demande se situe dans la zone HC-1 du règlement de zonage numéro 370-23 où les multiplex de 4 logements maximum sont permis;

Considérant que le bâtiment principal et les constructions accessoires proposés dérogent aux articles 6.1 et 6.2 du règlement de zonage numéro 370-23 traitant des marges de reculs avant et latérales;

Considérant que le stationnement avant proposé par le projet déroge à plusieurs dispositions réglementaires du chapitre 14 du règlement de zonage;

Considérant que la présente demande est assujettie au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, numéro 369-23;

Considérant que le projet est également assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Considérant que selon l'évaluation de la demande d'autorisation, le projet répond aux critères établis au Règlement 369-23 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

Considérant que le présent projet a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation qui s'est tenue le 17 février 2025, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que les éléments naturels qui ne seront pas préservés sont des arbres morts;

Considérant que la volumétrie des bâtiments de son environnement immédiat est de hauteur, de gabarit et de forme de toit variée;

Considérant que les couleurs des bâtiments de son environnement immédiat sont variées;

Considérant que l'architecture des bâtiments de son environnement est variée;

Considérant que la seule construction présentée autre que le multiplex est un abri en bois servant à camoufler l'espace servant à entreposer les poubelles;

Considérant que la forme en "L" du futur bâtiment et les arbres déjà présents amène une intimité à la cour arrière;

Considérant que les bâtiments voisins latéraux sont de nature commerciale du côté droit et de type résidentiel multiplex sur la gauche et à une distance suffisante;

Considérant que des trottoirs sont proposés afin de permettre des déplacements sécuritaires vers le stationnement avant;

Considérant que l'aménagement paysager autour du grand stationnement réduit son impact visuel sur le paysage

Considérant que mis à part le stationnement avant, le terrain sera végétalisé.

Considérant que l'environnement du projet ne compte pas de cours d'eau, de lieux aux caractéristiques paysagères d'intérêt, de milieux humides, de bandes riveraines ou de berges;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le deuxième projet de résolution pour le PPCMOI. Permettant d'accorder la construction d'un multiplex de 5 logements, assujettie au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 369-23 comme l'a recommandé le CCU de Saint-Liboire et que cette résolution soit transmise à la MRC des Maskoutains pour obtenir le certificat de conformité de celle-ci afin de pouvoir délivrer les permis nécessaires.

## **PIIA – 18, rue Saint-Patrice**

Considérant que l'aménagement ou le réaménagement de l'espace entourant un conteneur maritime utilisé à des fins commerciales est assujetti au règlement 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le conteneur garde la même implantation;

Considérant que le conteneur lui-même reste le même et son apparence et ses couleurs ne changent pas;

Considérant que la modification du toit souple en toile pour un toit rigide en bois met en valeur le site;

Considérant que le bois choisi est d'une couleur semblable au bois utilisé pour les murs de la terrasse

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté aux enseignes;

Considérant que règle générale l'ensemble des objectifs et des critères d'évaluation identifiés à l'article 7 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 367-23.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents : D'autoriser la demande de certificat d'autorisation pour aménager les alentours du conteneur situé au 18 rue Saint-Patrice, assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, telle que demandée par le propriétaire et présentée aux membres du comité consultatif en urbanisme, dans la mesure où l'ensemble de la demande reste conforme à l'évaluation faite par les membres du CCU.

## **PIIA – 32, rue Quintal**

Considérant qu'une demande conforme aux règlements d'urbanisme a été déposée pour l'obtention d'un permis pour la rénovation de la propriété située au 32 rue Quintal;

Considérant que la demande d'un permis de rénovation ayant pour effet de modifier l'apparence d'un bâtiment à l'intérieur du noyau villageois est assujettie au règlement 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que les balustrades ajoutées seront en bois et peintes de la même couleur que la maison;

Considérant que les poteaux de la galerie resteront les mêmes et qu'ils sont un élément architectural rappelant le style d'origine du bâtiment;

Considérant que plusieurs bâtiments semblables du voisinage ont déjà des balustrades sur la galerie avant;

Considérant que le changement des matériaux de la toiture de la galerie, passant du bardeau à de la taule rappelle les matériaux utilisés originalement et sur d'autres bâtiments du voisinage;

Considérant que la volumétrie du bâtiment n'est pas affectée;

Considérant qu'aucune intervention sur le milieu naturel n'est planifiée;

Considérant que règle générale l'ensemble des objectifs et des critères d'évaluation identifiés à l'article 7 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 367-23.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents: D'autoriser la demande de permis de rénovation pour l'habitation unifamiliale isolée située au 32 rue Quintal, assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, telle que demandée par le propriétaire et présentée aux membres du comité consultatif en urbanisme, dans la mesure où l'ensemble de la demande reste conforme à l'évaluation faite par les membres du CCU.

## **PIIA – 33, rue Quintal**

Considérant qu'une demande conforme aux règlements d'urbanisme a été déposée pour l'obtention d'un permis pour la rénovation de la propriété située au 33 rue Quintal;

Considérant que la demande d'un permis de rénovation ayant pour effet de modifier l'apparence extérieure d'un bâtiment à l'intérieur du noyau villageois est assujettie au règlement 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que l'ajout de soffite au plafond de la galerie ne modifie pas l'apparence du bâtiment;

Considérant que le treillis blanc qui sera ajouté au bas de la galerie est de couleur complémentaire au bâtiment et au voisinage;

Considérant que les rampes d'origine de la galerie étaient en bois;

Considérant que le critère a) de l'objectif 4. demande l'utilisation de matériaux similaire ou complémentaire à ceux présents sur le bâtiment existant;

Considérant que le critère c) de l'objectif 4. demande que l'aspect du matériau et sa disposition s'inspirent des caractéristiques d'origine;

Considérant que les escaliers à l'avant du bâtiment sont une caractéristique architecturale d'origine qui est présente sur le bâtiment et sur d'autres bâtiments du voisinage;

Considérant que le critère a) de l'objectif 1. demande que l'enlèvement d'éléments architecturaux ayant un caractère distinctif doivent être considéré en dernier recours;

Considérant que le critère a) de l'objectif 2. Rappel que les caractéristiques architecturales et les détails du style d'origine, présents sur le bâtiment, doivent être conservés, à moins de circonstances exceptionnelles;

Considérant que la démolition des escaliers viendrait déséquilibrer l'image du bâtiment;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents : De refuser la demande de permis de rénovation pour l'habitation unifamiliale isolée située au 33 rue Quintal, assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, telle que demandée par le propriétaire et présentée aux membres du comité consultatif en urbanisme.

Car la réfection des rampes de la galerie ne respecte pas les critères a) et c) de l'objectif 4 du règlement 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Favoriser l'utilisation de matériaux de qualité rappelant ceux employés à l'origine.

Car la démolition des escaliers à l'avant du bâtiment ne respecte pas les critères a) et b) de l'objectif 1 ainsi que le critère a) de l'objectif 2 du règlement 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## **PIIA – 130, rue Gosselin**

Considérant qu'une demande conforme aux règlements d'urbanisme a été déposée pour l'obtention d'un permis de construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que la demande d'un permis de construction d'un nouveau bâtiment principal dans le périmètre urbain est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 367-23;

Considérant que l'implantation du bâtiment principal projeté respecte en général l'alignement des bâtiments voisins;

Considérant que la volumétrie du bâtiment principal projeté est comparable à celle des bâtiments principaux avoisinants;

Considérant que l'aspect visuel des bâtiments principaux voisins est très diversifié;

Considérant que les caractéristiques architecturales du bâtiment principal projeté s'harmonisent bien avec celles des bâtiments principaux voisins

Considérant que le projet s'adapte aux caractéristiques naturelles du terrain;

Considérant qu'en général, la hauteur de la construction projetée est comparable à celle des bâtiments voisins;

Considérant que l'implantation permet de minimiser autant que possible la coupe d'arbres matures;

Considérant que règle générale l'ensemble des objectifs et des critères d'évaluation identifiés à l'article 7 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 367-23.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents : D'autoriser la demande de permis de construction pour l'habitation unifamiliale isolée située sur le futur lot 6 622 511, assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, telle que demandée par le propriétaire et présentée aux membres du comité consultatif en urbanisme, dans la mesure où l'ensemble de la demande reste conforme à l'évaluation faite par les membres du CCU.

## **PIIA – 360, rue Gosselin**

Considérant que cette demande de permis a déjà été étudiée par le comité consultatif en urbanisme à la séance du 13 février 2025 et acceptée par résolution par le conseil municipal au conseil du 11 mars 2025;

Considérant qu'une demande conforme aux règlements d'urbanisme a été déposée pour la modification du permis de construction;

Considérant que les modifications à un permis de construction d'un nouveau bâtiment principal dans le périmètre urbain sont assujetties au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 367-23;

Considérant que les seules modifications apportées aux plans sont la dimension et l'emplacement de certaines fenêtres;

Considérant que règle générale l'ensemble des objectifs et des critères d'évaluation identifiés à l'article 7 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 367-23.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander au conseil : D'autoriser la demande de modification au permis de construction pour l'habitation unifamiliale isolée située sur le futur lot 6 631 021, assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, telle que demandée par le propriétaire et présentée aux membres du comité consultatif en urbanisme, dans la mesure où l'ensemble de la demande reste conforme à l'évaluation faite par les membres du CCU.

### Autorisation de dépenses pour Saint-Liboire en fête

Considérant que le 21 juin 2025 se tiendra la journée de Saint-Liboire en fête.

Considérant que plusieurs factures seront émises après la fête du 21 juin 2025

Considérant que pour plusieurs factures sont difficiles à évaluer puisqu'elles sont reliées à plusieurs facteurs tel que la température, l'affluence, etc

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser des dépenses jusqu'à concurrence de 15 000\$ pour les différentes factures et fournitures dernière minute probable.

### Autorisation pour feux d'artifices – Saint-Liboire en fête

il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser des dépenses jusqu'à concurrence de 5 000\$ taxes incluses, pour la tenue des feux d'artifices en lien avec Saint-Liboire en fête.

### Entente de location de la salle Jean XXIII pour le camp de jour 2025

Considérant que des travaux de construction sont prévus à la salle principale utilisée habituellement par le camp de jour pour la période estivale;

Considérant que le Service des loisirs a besoin d'une alternative temporaire afin d'assurer la tenue du camp de jour prévu du 25 juin au 15 août 2025, incluant une semaine de préparation avant et après;

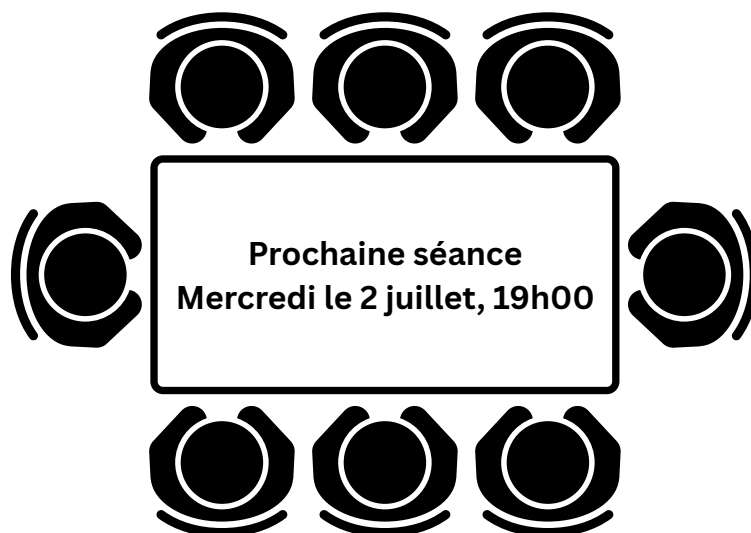
Considérant que la salle Jean-XXIII, ainsi que les toilettes et rangements du sous-sol, peuvent répondre aux besoins logistiques du camp, notamment pour l'entreposage des sacs et des boîtes à lunch des enfants, ainsi que pour la salle des animateurs;

Considérant que toutes les autres infrastructures du secteur resteront accessibles pendant les travaux;

Considérant que l'entretien ménager sera assuré quotidiennement à la fin des activités par le personnel attiré;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'utilisation de la salle Jean-XXIII, des toilettes du sous-sol, ainsi que des espaces de rangement nécessaires par le Service des loisirs pour le bon déroulement du camp de jour de l'été 2025, du 17 juin au 22 août 2025, incluant la période de préparation;

*La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 2 juillet 2025.*



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 5 juin 2025 à 18 h 30 à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Claude Vadnais et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présent Sylvain Laplante, directeur général adjoint

Est absent monsieur le conseiller Yves Taillon.

## **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en vertu de l'article 153 du Code Municipal du Québec.

## **Octroi de mandat consultation en gestion**

Considérant que certains éléments récemment portés à l'attention du conseil municipal, en lien avec la gestion administrative, nécessitent une analyse approfondie;

Considérant que ces éléments soulèvent des préoccupations suffisamment sérieuses pour justifier un examen plus poussé du dossier;

Considérant que le conseil souhaite agir avec diligence, rigueur, intégrité et prudence avant de prendre toute décision définitive;

Considérant que, dans les circonstances, le conseil juge nécessaire de s'adjoindre des services de monsieur Pierre Archambault, en sa qualité de consultant externe (ci-après le « Consultant ») afin que ce dernier appuie et supporte le conseil dans les vérifications appropriées à effectuer;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité : Que le conseil mandate le Consultant afin que ce dernier appuie et supporte le conseil dans le cadre des vérifications à effectuer, autorisant ainsi l'offre de service datée du 4 juin 2025.

## **Suspension avec traitement**

Considérant que certains éléments récemment portés à l'attention du conseil municipal, en lien avec la gestion administrative, nécessitent une analyse approfondie;

Considérant que ces éléments soulèvent des préoccupations suffisamment sérieuses pour justifier un examen plus poussé du dossier;

Considérant que le conseil souhaite agir avec diligence, rigueur, intégrité et prudence avant de prendre toute décision définitive;

Considérant que le conseil juge essentiel de procéder aux vérifications et démarches appropriées, avec le support et la participation de monsieur Pierre Archambault, en sa qualité de consultant externe dûment mandaté par le conseil à cette fin (ci-après le « Consultant »), et ce, dans un climat serein et sans interférence;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité : Que l'employé numéro cinq (5), soit suspendu avec traitement pour une période indéterminée, le temps que soient complétées les vérifications nécessaires par le conseil et par le Consultant.

*La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 2 juillet 2025.*

# Saint-Liboire en fête

## le 21 juin 2025

Préparez-vous pour une journée de plaisir et de festivités à Saint-Liboire en fête le 21 juin prochain ! Une fois de plus, nous vous promettons une journée remplie de joie et de divertissement. Gardez cette date précieusement dans votre agenda !

De retour cette année : les jeux gonflables, le marché d'artisan, le délicieux souper méchoui, rallye vélo et bien plus encore.

Restez à l'affût pour la programmation complète qui sera bientôt dévoilée. Ne manquez pas cette occasion de célébrer ensemble et de créer des souvenirs inoubliables !

10H00

13h00

Bénévoles  
recherchés

pour les jeux gonflables

Tirage 1

15h00

Bénévoles  
recherchés

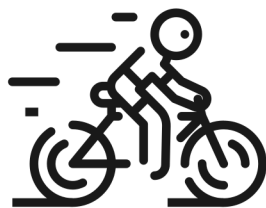
pour la vente du moitié-moitié

Tirage 2

20h00

Pour plus d'informations, communiquez avec nous sur la page facebook de Saint-Liboire en fête.

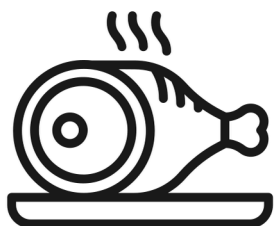
# Rallye vélo



Le rallye vélo revient avec une nouvelle formule : un parcours de 60 km pour les plus expérimentés et un rallye familial dans le village.

**Les formulaires d'inscription disponibles sur la page Facebook de Saint-Liboire en fête.**

**18h00**



# Souper Méchoui

Ne manquez pas notre délicieux souper méchoui porc et bœuf à 18h00 !

Procurez-vous dès maintenant vos billets auprès des membres du comité ou au bureau municipal de Saint-Liboire.

**0 à 4 ans : gratuit**  
**5 à 11 ans : 15 \$**  
**12 ans et plus : 27.50 \$**



Pour plus d'informations, communiquez avec nous sur la page facebook de Saint-Liboire en fête.